

4 FAVORISER LA GESTION CONCERTÉE ET OPTIMISÉE DES ESPACES MARITIMES ET LITTORAUX



La diversité des activités maritimes crée un jeu complexe d'interactions, pouvant conduire à des risques environnementaux (pollution, submersion, modification du trait de côte...) et des concurrences d'usage (pression foncière, zéro artificialisation nette...).

Ces interactions rendent donc nécessaire le partage concerté de l'espace maritime, avec pour postulat le maintien et le développement économique et social de la pêche côtière et de l'aquaculture.

LES PROJETS PRÉSENTÉS DANS CE CADRE DOIVENT VOIR POUR EFFETS ATTENDUS :



- 1 Favoriser la conciliation et l'acceptation des co-usages sur les espaces maritimes et littoraux,
- 2 Optimiser et préserver des espaces à terre utiles aux activités maritimes.

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT



- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements publics,
- Groupements d'intérêt public,
- Centres et instituts de recherche, d'enseignement et de formation,
- Etablissements sociaux et médico-sociaux,
- Chambres consulaires,
- Associations,
- Entreprises et sociétés,
- Organisations de producteurs, groupement d'intérêt économique, organisations professionnelles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT



- **Fonctionnement** : dépenses de personnel, coûts indirects de 15% (basés sur les dépenses de personnel), frais de mission (déplacements, restauration, hébergement), communication, prestations (animation, formations, études...).
- **Investissement** : travaux, acquisition de matériel...

EXEMPLES DE PROJETS

Développement de la mise en réseau des acteurs du territoire (animation de lieux de rencontres entre différents publics, professionnels, élus, résidents..., coordination entre les différents EPCI du territoire afin d'agir de manière globale et harmonisée sur les problématiques de planification spatiale...),

Expérimentations d'outils en faveur de l'installation de professionnels (reconversion de sites...),

Etudes et collecte de données (anticipation du risque de submersion littorale, optimisation des espaces dédiés aux plateformes éoliennes off-shore, telle que l'aquaculture multi-trophique intégrée, ou la production d'hydrogène à usage maritime, désenvasement des ports et des estuaires...).